

L'ancienne directrice de l'Office médico-pédagogique conteste son licenciement devant la Chambre administrative de la Cour de justice. Récit d'audience

Sandra Capeder devant la justice

CHRISTIANE PASTEUR

Foyer de Mancy ► Il est à nouveau question du foyer de Mancy et de l'Office médico-pédagogique (OMP). Son ex-directrice Sandra Capeder contestait son licenciement devant la Chambre administrative de la Cour de justice, vendredi. Face à une juriste du Département de l'instruction publique (DIP) hésitante, l'ancienne haut-cadre a livré une version des faits convaincante à l'occasion d'une première audience.

Sept griefs ont été formulés à son encontre. Certains paraissent bien dérisoires et lui feront dire que le DIP cherche à récrire l'histoire après coup. Comme celui concernant la non-utilisation d'un formulaire spécifique. D'autres sont plus conséquents. Comme l'absence de vision stratégique claire pour l'OMP, exigée par la secrétaire générale du DIP, Paola Marchesini, dès 2019.

L'office était «dans un état catastrophique», explique Sandra Capeder. Elle énumère une totale désorganisation, la grande souffrance du personnel, un service RH en déshérence, une méfiance vis-à-vis de la conseillère d'Etat Anne Emery-Torracinta et des bâtiments ne répondant pas aux normes. «De toute ma carrière, je n'ai jamais vu un manque de ressources aussi spectaculaire.»

Ce n'est pas tout. L'ex-directrice évoque une «grave problématique en matière de facturation médicale, à la limite de la fraude» et des effectifs bien plus importants que ceux prévus par le Service de la recherche en éducation, à raison de 80 à 100 élèves supplémentaires à chaque rentrée. «Or très vite on m'a dit que je n'aurai pas de ressources supplémentaires.»

Changement de stratégie Sur ce vient s'ajouter le Covid en 2020 et l'affaire Mancy en 2021. La vision stratégique passe-t-elle à la trappe par la force des choses? Pas totalement. D'ailleurs un mandataire externe



Sandra Capeder lors de son entretien avec *Le Courrier*, en mars dernier. JPDS

intervient pour participer à son élaboration. Mais la donne change, selon Sandra Capeder: «La conseillère d'Etat nous a indiqué que l'office ne pouvait pas continuer à croître, qu'il fallait transférer certaines prestations au secteur subventionné. C'était un nouveau paramètre à prendre en compte. J'ai dit que j'étais prête à mener cette réforme, si tel était le souhait de la conseillère d'Etat, mais que cela prendrait du temps. D'ailleurs aujourd'hui, cela n'est toujours pas complètement réalisé.»

La vision stratégique de l'ex-directrice de l'OMP est

«De toute ma carrière, je n'ai jamais vu un manque de ressources aussi spectaculaire»

Sandra Capeder

arrivée tardivement, ne correspondait pas aux attentes et était sommaire, expose la juriste du DIP. «C'est vraiment un motif pour licencier quelqu'un», ironise Thomas Barth, nouvel avocat de M^{me} Capeder. «On me fait aujourd'hui des reproches jamais formulés jusqu'ici. On ne m'avait pas demandé de faire un état des lieux complet», répond sa cliente. Et de brandir pour comparaison, mi-amusée, mi-énervée, la «vision» établie par les deux codirectrices ad interim qui lui ont succédé: «Elle tient en cinq

'bullet points' dont le premier se résume à «un enfant = un élève».

Apparaît aussi une divergence politique de fond. «On nous a demandé d'offrir de nouvelles prestations en matière de suivi pédagogique. Tout en refusant d'aller demander des postes supplémentaires à la commission des finances pour faire face à la hausse des effectifs», explique M^{me} Capeder. «Faute de moyens, on ne pouvait plus transporter tous les élèves, par exemple. On m'a demandé si on pouvait faire des économies, par exemple en révisant l'horaire

de l'éducateur. C'était délirant. Dans ce contexte cela signifiait maltraiter le personnel et les élèves. J'ai dit non.»

La direction du DIP reproche aussi à Sandra Capeder de ne pas avoir informé sa hiérarchie assez tôt concernant la situation à Mancy. Un élément qui figure également dans le rapport de la Commission de contrôle de gestion du Grand Conseil. Une affirmation démentie par la principale intéressée dans nos colonnes (lire l'interview de Sandra Capeder publiée le 15 mars 2023, mais aussi notre enquête du 9 mars 2022).

Vendredi, devant la Chambre administrative, l'ancienne directrice générale a répété sa version des faits. Elle a notamment rappelé que sa demande de se séparer d'une collaboratrice, au comportement inadéquat avec au moins un enfant, avait été refusée au motif que «le dossier n'était pas assez bien ficelé». Au contraire, le département était prêt «à la valider sous la pression des syndicats», affirme Sandra Capeder. «Raison pour laquelle la maman, outrée, a retiré son fils de Mancy et est allée voir la presse. Dans ces conditions, je savais que les dénonciations des remplaçants seraient inévitablement jugées insuffisantes.»

Refaire l'histoire

Pour Sandra Capeder, on peut bien «refaire l'histoire». «Mais qu'est-ce que ça aurait changé que vous ayez la note sur les remplaçants plus tôt? De toute façon, quand vous avez eu mon rapport complet en mars 2021, vous n'en avez rien fait. Vous avez refusé les entretiens de service, les employés problématiques ont continué de travailler. Vous n'avez jamais porté plainte pour destruction des disques durs des ordinateurs du foyer et avez attendu le 3 décembre pour porter plainte pour maltraitances.»

En fin de séance, la juge a donné un délai à la fin du mois aux parties pour faire connaître leur liste de témoins. Y figurera notamment la secrétaire générale du DIP, Paola Marchesini. I

Platanes centenaires condamnés

Arbres ► Le Service des espaces verts de la Ville de Genève a expliqué vendredi les raisons du futur abattage de cinq arbres le long du quai Gustave-Ador.

Cinq platanes quasi centenaires disparaîtront du quai Gustave-Ador dès la semaine prochaine. Les passantes en ont été averties par des avis apposés sur les troncs par le Service des espaces verts (SEVE) de la Ville de Genève, qui sait à combien la question des arbres est sensible.

Ceux-là seront abattus en raison d'un mauvais état de santé qui engendre des risques de chutes de branches, selon les spécialistes. Et quand on sait que la couronne de ces spécimens peut peser entre 400 et 600 kilos, cela relève d'une question de sécurité, affirme la Ville.

Plusieurs représentants du SEVE mais aussi le maire vert, Alfonso Gomez, en personne, ont pris la parole vendredi dans le cadre d'une rencontre publique pour expliciter les raisons du futur abattage. Qui ne convainc pas tout le monde.

L'abattage concerne quatre arbres situés au niveau de la jetée du jet d'eau et un cinquième en amont, côté Baby-plage. «Nous avons réalisé une expertise complète des 280 arbres de la rade cet hiver, pour observer d'éventuels défauts mécaniques dans les couronnes des arbres», explique Caroline Paquet-Vannier, dendrologue et adjointe de direction au SEV.

«Sur les 144 arbres du quai Gustave-Ador, une trentaine ont des défauts significatifs. Vingt d'entre eux feront l'objet d'élagages pour alléger

la structure car on estime le risque réversible.» Pour les cinq condamnés, atteints par un champignon, l'état de pourrissement est jugé trop avancé. Ils seront abattus et remplacés à l'automne par de nouveaux platanes âgés d'une quinzaine d'années et dont la circonférence oscille entre 20 et 25 centimètres. Il faudra une dizaine d'années à ces derniers, selon Jean-Gabriel Brunet, chef du SEV, pour que leur feuillage soit équivalent à celui de leurs voisins.

Dans l'intervalle, cela créera un regrettable îlot de chaleur, s'étonnent deux membres du groupe Arbres de Genève, actif sur les réseaux sociaux. «N'est-il pas possible d'échelonner pour le moins les coupes?» poursuivent ceux qui s'interrogent sur de possibles raisons annexes à cet abattage groupé

à proximité immédiate du jet d'eau. Projet d'aménagement sous-jacent? Travaux dans les réseaux? Intérêts économiques? Les responsables balaient une à une ces critiques, appuyées par le magistrat qui assure que si l'abattage s'avère parfois inévitable, cette décision est toujours prise à contrecœur.

L'argumentaire fait mouche. Une habitante, arrivée très inquiète et remontée, a semble-t-il trouvé dans cet échange les réponses à ses questions. «Je suis toujours triste que l'on abatte ces arbres, mais je vois la passion et les connaissances que vous portez et cela me rassure», conclut-elle en remerciant les intervenants. De quoi motiver la municipalité à pérenniser ces rencontres avec la population.

MAUDE JAQUET

SALON DE L'AUTO NOUVEAU PRÉSIDENT

Alexandre de Senarclens est le nouveau président du Comité du Salon international de l'automobile de Genève. L'avocat, député PLR au Grand Conseil genevois, succède à ce poste à Maurice Turretini. Il prendra ses fonctions le 1^{er} juillet, ont indiqué vendredi les organisateurs de la manifestation. ATS

BAIN BLEU UN HOMME MEURT NOYÉ

Un homme âgé de 36 ans s'est noyé vendredi en fin de matinée dans un bassin situé au sous-sol du complexe du Bain Bleu à Genève. Les secours, qui sont rapidement intervenus sur place, n'ont pas réussi à réanimer la victime. Une enquête a été ouverte. Le site du Bain Bleu a été évacué et fermé temporairement pour les besoins des investigations, a précisé Alexandre Brahier, porte-parole de la police genevoise. ATS